

Compte rendu de gestion de l'année 2016 - AG 2017

J'ai été élu Président de l'Association Club Port Marco Polo en février 2017 suite à la démission de Monsieur Marcel Fratini. Le conseil d'administration de votre Club se compose donc comme suit : Président Mr Bonnafoux, Vice-Présidente Mme Nicole De Menonville, Trésorier-Secrétaire Mr. Gérard Dubus, Trésorier-adjoint Mr. Stéphane Roux, Conseillers Mrs. Kevin Bermond, Jean-Pierre Drouchon et Jean-François Patou. Ces modifications ont été régulièrement enregistrées par la Sous-Préfecture de Grasse. Madame De Menonville, qui avait fait acte de candidature, a été cooptée à l'unanimité des membres du conseil pour intégrer celui ci et a été nommée à la fonction de Vice-Présidente.

Afin de permettre une meilleure gestion de votre Club il vous est proposé de modifier les articles des statuts relatifs au fonds de réserve, à la composition du bureau de l'Association et aux modalités de paiements des factures par le Trésorier ou le Trésorier-adjoint. L'accord du Président ou de la Vice-Présidente étant nécessairement requis avant tout paiement.

Pour l'année 2016, le total des produits d'exploitation est de 68 272€ pour un total de charges de 85 025€ (prévisionnel 84030€). Le résultat d'exploitation est donc une perte de 16 753€. Le résultat de l'exercice après imputation des produits financiers (936€) est déficitaire de 15 817€. Ce résultat tient compte d'une provision pour la cotisation de l'ASL de la Siagne et de l'Argentière de 1890€. L'action en recouvrement entreprise envers Monsieur Brun est pour l'instant suspendue en raison du décès du débiteur. Notre créance sera adressée aux héritiers et notaire chargé de la succession. Le budget prévisionnel 2017 voté l'an dernier s'établissait à un total de 83 350€ avec une cotisation de 76€.

L'envoi de SMS aux sociétaires pour les prévenir des fermetures et ouvertures de la porte-écluse de la copropriété ou d'autres informations relatives au port a été apprécié. Cependant certains sociétaires n'ont pas encore donné leurs coordonnées. Merci à ceux ci de bien vouloir prendre rapidement contact avec l'Agence de la Mer, Mr. Pereira.

Monsieur Pereira délivre dorénavant les badges d'ouverture de la grille du port. Voici ses coordonnées : Agence de la Mer, Boulevard de la Mer à Mandelieu, tél : 0493935105 – 0651427225, mël : contact@mer-immo.com

Comme chaque année il a été rappelé à certains sociétaires les dispositions des statuts et du règlement relatives aux dimensions des bateaux aptes à être autorisés à prendre place dans le port. Pour tout nouveau sociétaire ou en cas de changement de bateau il est indispensable d'adresser au Club une demande préalable précisant les coordonnées et dimensions du bateau (par exemple copie du carnet de navigation) ainsi qu'obligatoirement une copie de l'attestation d'assurance.

Le budget prévisionnel 2018 qui vous est présenté s'établit à 85010€. Il comprend notamment, pour la somme de 11220€, le changement des manilles de corps morts et de liaison de la chaîne mère. Ces manilles permettent d'assurer la liaison entre la chaîne-mère et les pendilles. Sans elles les bateaux ne seraient plus amarrés à la proue.

Il vous sera proposé de voter une cotisation 2018 de 77€ par action (cotisation 2017 : 76€).

Le nettoyage du Port a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Bermond Boat Entreprise. Merci de nous faire part de vos remarques et suggestions.

Les travaux d'importance à prévoir pour ces prochaines années seront le suivi du ravalement des claustras qui bordent le bassin, le remplacement de la chaîne mère (+ de 30000€, à prévoir cotisation exceptionnelle 10€), la mise en place de deux colonnes sèches pour la sécurité incendie, la réfection des escaliers en béton permettant l'accès au port.

J'appelle enfin votre attention sur les travaux de remplacement du viaduc SNCF du canal de la Siagne. En effet, la circulation nautique sera perturbée d'octobre 2017 à décembre 2018. Un planning des basculements (une seule arche ouverte au passage) de circulation nautique vous sera communiqué en son temps. Il est toutefois prévu que durant la période estivale du 15 juin au 17 septembre 2018 la circulation sera possible en raison de l'interruption des travaux.

Gérard BONNAFOUX

